

Article paru le 5 mars 2014

# Déchets toxiques : pas dans les poubelles mais à la déchetterie

Les particuliers sont invités par la communauté de communes à séparer de leurs ordures les produits dangereux et à les emmener en déchetterie où un éco-organisme les prendra en charge.

Arnaud VASLIN  
arnaud.vaslin@maine-libre.com

**N**e jetez pas n'importe quoi dans vos poubelles ; les produits toxiques doivent être apportés en déchetterie. C'est le message que fait passer la communauté de communes du Pays Fléchois qui collecte les ordures ménagères et gère les déchetteries de Crosnières et Thorée-les-Pins.

## Peinture, décapant, déboucheur, engrais...

« Les gens utilisent certains produits tous les jours et ne pensent pas qu'il s'agit de produits dangereux. Des produits ménagers ou d'entretien pour le jardin par exemple. Certaines personnes pensent qu'on peut mettre ce type de déchets dans les sacs jaunes (1). Ces choses-là vont à la déchetterie », affirme le service Environnement de la communauté de communes.

Dans le jargon des spécialistes, on parle de déchet diffus spécifique (DDS). « C'est un déchet ménager principalement issu des produits d'entretien, de bricolage et de jardinage pour les ménages. Il se présente sous forme liquide, solide, pâteuse ou gazeuse dans des contenants divers (cartons, aérosols, pots...) », explique la communauté de communes.

« Ces déchets spécifiques ne vont pas dans les ordures ménagères, ni dans les canalisations. Ils doivent être apportés en déchetterie, dans leur emballage d'origine ». Il peut s'agir de colle, mastic, peinture, décapant, imperméabilisant, insecticide, déboucheur, filtre à huile, engrais, anti-mousse... Les pictogrammes de danger visible sur



Crosnières, hier. 10 tonnes de peinture sont amenées chaque année dans les déchetteries communautaires.

l'emballage permettent d'identifier ces DDS.

## Nouveau prestataire

Depuis le début du mois, une nouvelle organisation pour la gestion de ce type de déchets est en place dans les déchetteries communautaires. La collectivité a noué un partenariat avec un éco-organisme - **EcoDDS** - pour leur collecte. Neuf bacs ont été installés sur les deux sites. Ils reçoivent neuf grandes familles de produits dangereux. Le personnel des déchetteries - qui a suivi une formation adaptée - remplit ces bacs à partir des apports des particuliers.

1. ou dans les poubelles pour les

non fléchois

## À SAVOIR

### Mémo : « Où jeter quoi ? »

Vous vous interrogez régulièrement sur la destination que vous devez donner à tel ou tel déchet ? La communauté de communes a confectionné pour vous un Mémo Tri qui répond à la question « Où jeter quoi ? ». Disponible depuis le 1<sup>er</sup> janvier à l'accueil de l'hôtel communautaire (22, rue du Maréchal-Foch à La

Flèche) ou dans les mairies de la communauté de communes, le petit dépliant en carton (aimanté) se révèle très pratique. On apprend quoi faire d'une centaine de déchets : de la boîte de camembert à la table à repasser en passant par un pneu ou une bombe de mousse à raser.